

Délibération

**Barème de remboursement des frais de déplacement,  
de restauration et d'hébergement**

engagés par les membres élus titulaires et les membres associés  
dans le cadre de leur mandat

Conformément au règlement intérieur (Art. C1-S1-3 et Art. C1-S2-3), les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement engagé par les membres élus titulaires dans le cadre de leur mandat et par les membres associés dans le cadre de leur mandat sont pris en charge par la chambre sur présentation de justificatifs et dans une limite prédéfinie par la Chambre. Le barème de remboursement est annexé au présent règlement intérieur.

Le barème de remboursement des frais kilométriques engagés par les membres élus titulaires et les membres associés dans le cadre de leur mandat est aligné sur celui des collaborateurs des CCI de Poitou-Charentes qui vient d'être mis à jour à compter du 1er juin 2013.

**Le barème de remboursement applicable est le suivant :**

**Indemnités kilométriques**

Barème fiscal en vigueur, limité à 7 CV, pour la tranche « 0 à 5 000 km » :

- 3 CV et moins ..... 0.405 € / km
- 4 CV ..... 0.487 € / km
- 5 CV ..... 0.536 € / km
- 6 CV ..... 0.561 € / km
- 7 CV et + ..... 0.587 € / km

Remboursement des frais d'autoroute et de parking sur justificatif.

**Frais de repas. Montant maximum remboursé sur présentation de justificatif.**

- Frais de repas <sup>(1)</sup> : ..... 40 €
- Hôtel et petit déjeuner PARIS et départements 92, 93, 94, 95 : ..... 170 €
- Hôtel et petit déjeuner PROVINCE : ..... 130 €

<sup>(1)</sup> sauf quand le repas est imposé par l'organisateur de la réunion.

**L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur ce barème**

**CCI Rochefort et Saintonge**

**DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 27 juin 2013, à Rochefort**

Nombre de membres élus en exercice	29
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	16
Nombre de membres élus présents	18
Nombre de votants	18
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président